Un exemple frappant nous est offert par « l'opération Gutt ».

Invasion allemande : 10/05/1940 – Capitulation : 28/05/1940

Les forces allemandes mettent en place un organisme d'émission des billets et travaillent à saper l'économie du pays en grossissant la masse monétaire qui passe de 50 à 165 milliards de francs.

Dans le même temps, les produits de première nécessite se font rares.

Dès lors, les prix des marchandises flambent, en particulier sur le marché noir. Le pouvoir d'achat du franc belge chute fortement. L'inflation est intenable ! (A la Libération, il fallait, par exemple, 15.000 FB pour un kilo de café !).

LAAT NU DE BRUGGEN SPRINGEN LAFAARD!
LONDEN
?
KONING LEOPOLD III blef bij ZIJN VOLK

Le gouvernement belge à Londres: de gauche à droite: les ministres Albert De Vleeschauwer (administrateur-général de la colonie du Congo) Hubert Pierlot (Premier ministre), Camille Gutt (Finances), Paul-Henri Spaak (Affaires étrangères), © WHI, Bruxelles

Le gouvernement belge s’exile non sans difficultés à Londres. Il y réfléchit dès 1942 à la façon d’éviter le chaos monétaire après la libération.

Camille Gutt, Ministre des Finances, prépare alors un plan d’assainissement monétaire d’une telle importance qu’il entrera dans l’histoire sous le nom d’opération Gutt.

Il expose son intention de retirer les billets belges de la circulation dès la libération et de les remplacer par des nouveaux.

Pour que l’opération réussisse, celle-ci nécessite une mise en place rapide afin de prendre de court les détenteurs de fortune accumulée en temps de guerre, potentiellement issue de la collaboration avec l’occupant.

Printemps 1944 : les nouveaux billets belges sont imprimés à Londres. Ils seront acheminés vers la Belgique grâce à deux barges amphibies, puis en train via Caen, Rouen, Liège et enfin Bruxelles.

6/06/1944 : débarquement allié en Normandie

2/09/1944 au 12/09/1944 : libération de la Belgique

9/10/1944 : les citoyens sont invités à échanger leurs billets
avec date de fin des échanges fixée au 13/10/1944

Opération en plusieurs étapes :

1) Fixation du taux de change entre le franc belge, la livre sterling, le dollar et l'or (dévaluations de 30%/50%/33%)
=> relance économique – allègement de la dette

2) Les billets de 100, 500, 1.000 et 10.000 francs cessent d'avoir cours légal et sont remplacés par de nouveaux billets imprimés en secret à Londres.

Les citoyens ont cinq jours pour se rendre à la banque, échanger un montant maximum de 2000 francs en espèces (salaire mensuel moyen de l'époque). Le surplus éventuel est viré sur un compte bloqué.

I.

Nr 1081

Ontvangen van den H Van de Weerd Jozef

de som van Fr. 177500.- (in cijfers) in biljetten van de Nationale Bank van België uit den omloop getrokken, die de belanghebbende verklaart overeen te stemmen met zijn verklaring.

—	biljetten	van fr.	10.000
177	»	»	1.000
—	»	»	500
5	»	»	100

9/3/45 Bel. 13306 =

BETAALD
15 DEC 1944
OOSTENDE

3.500. S
3.905. B
-26.200. B
8100 T.

De Agent der Nationale Bank van België

HANDTEEKENING EN STEMPEL

OOSTENDE, den 18 NOV. 1944 1944.

9-1-46 3305 Bel
22-1-47 5.052 B
26-3.47 2494 B

Nouveau billet de 100 francs belges (ou vingt belgas), ayant cours légal à partir d'octobre 1944, imprimé en Angleterre. Le billet reprend un modèle de 1933, mais dans d'autres couleurs et un autre format. Il porte la date du 1er février 1943. La future opération Gutt est déjà prête à cette date.

3) Traitement du solde sur le compte bloqué

a) 40 % du solde demeure temporairement indisponible (39,2 milliards de francs)

b) 60 % du solde perd son caractère monétaire et est transformé en emprunt forcé à 3,5 %. (58,8 milliards de francs)

4) De plus, le successeur de Gutt, Gaston Eyskens, établit un impôt très lourd en 1945 sur tous les revenus et profits exceptionnels réalisés pendant la guerre :
- impôt sur les éléments constitutifs du patrimoine, au taux unique de 5% ;
- impôt de 70 à 95% sur les bénéfices exceptionnels réalisés pendant l'occupation ;
- impôt confiscatoire de 100% sur les bénéfices réalisés sur les fournitures et prestations à l'ennemi

La réforme Gutt-Eyskens visait, outre la résorption de la masse monétaire (de 140 milliards de billets à 25 milliards), visait à traquer ceux que la guerre avait enrichi indûment. On estime que 4 % de la masse monétaire en circulation pendant la guerre ne furent jamais déclarés (et furent donc perdus volontairement par leurs «propriétaires»).

Conjointement avec la prompte reprise de l'activité industrielle (port d'Anvers demeuré intact, industries relativement épargnées, industrie belge spécialisée dans la production de biens très demandés dans le cadre de la reconstruction européenne : acier, produits métalliques, verre, ciment) on peut sans risque avancer que cet assainissement monétaire aida la Belgique à connaître, durant les années suivant la libération, un renouveau économique assez rapide pour parler de **miracle belge** reconnu à l'échelle internationale.

http://www.lesoir.be/archive/recup/m/l-operation-gutt-etait-pretre-en-1943_t-19940910-Z08HG2.html (7/01/2018)

Le record de la contribution fut, semble-t-il, un versement de 100 millions, dont 75 en billets de cent francs, soit cinq mille kilos de papier-monnaie livrés par camionnette aux guichets d'une banque de province. Certains bénéficièrent de cette opération historique. Camille Gutt raconte dans ses mémoires qu'il reçut force lettres de gratitude émanant de communautés religieuses qui pouvaient échapper à la rapine ; elles se virent en effet gratifiées de dons inouïs de la part de trafiquants qui, au lieu de brûler par pelletées leurs économies dans la cheminée, choisissaient, en échange de la promesse d'une parole bienveillante auprès du Tout-Puissant, de les abandonner aux bonnes œuvres. Des anecdotes couraient. C'était le temps des lessiveuses pleines, disait-on, de billets mal acquis. On racontait l'histoire du paysan enrichi qui se dépêche d'acheter deux pianos, un pour chaque côté de la cheminée, et celle de ce gros cultivateur qui, ne sachant que faire de ses billets de mille, en avait tapissé les murs de sa maison.

En tout cas, malgré la violence des querelles, l'opération fut bénéfique. D'autres pays – la Tchécoslovaquie, le Danemark, les Pays-Bas – l'imitèrent et s'en trouvèrent bien.

Quant à Camille Gutt, il battit les records de l'impopularité et, peu après, un nouveau gouvernement se priva de ses services. Il ne revint jamais, dans son pays, aux affaires publiques. Il acquit en revanche une réputation considérable à l'étranger

EVOLUTION DU STOCK MONETAIRE (1)

(en milliards de francs)

	Monnaie du Trésor	Billets de banque	Comptes courants à la B.N.B.	Comptes de chèques postaux	Dépôts bancaires	Total
1936-1938	1,6	22,0	3,7	2,9	12,8	43,0
début mai 1940	1,6	29,8	0,9	4,7	13,5	50,5
6 octobre 1944	6,4	100,9	3,6	11,0	42,7	164,6
libérés oct. 1944 (2)	6,4	25,3	3,6	6,7	15,4	57,4
fin 1944	6,3	38,8	3,8	10,7	14,6	74,2
fin 1945	6,8	69,9	3,5	16,5	34,8	131,5
fin 1946	5,5	72,2	6,3	18,3	43,3	145,6
fin 1947	4,4	78,3	5,9	20,2	42,5	151,3
juin 1948	4,5	78,6	7,1	19,2	38,1	147,5

(1) Les séries ci-dessus présentent certaines imperfections, qui ne faussent toutefois pas l'aspect de l'évolution du stock monétaire. A partir de 1947, il existe des chiffres établis selon une meilleure méthode (fin 1947, le stock monétaire atteignait d'après cette méthode 142,3 milliards), mais pour des raisons de continuité, nous avons conservé l'ancienne série jusqu'en juin 1948.

(2) Y compris la première libération de 3.000 fr.

1884-1971 :
Ministre des Finances
(1934-1935 et 1939-1945)

CAMILLE GUTT

1905-1988 :

Plusieurs fois Ministre des Finances
Plusieurs fois Premier Ministre

GASTON EYSKENS

Premier Directeur Général du FMI
(1946-1951)
Associé-gérant de la Banque Lambert
(1951-1964)

Les "fonds temporairement indisponibles" ont été libérés en 1949, tandis que les montants "définitivement bloqués" ont été remboursés par tranches à partir des années cinquante.

https://www.nbb.be/fr/glossaire/definition?id=t000104

ALAIN M. ANDRE

Ingénieur

LE DICTAT DE M. GUTT

LE PEUPLE BELGE

SES CLASSES LABORIEUSES

ET

SES CLASSES MOYENNES

DEVANT

La Dictature de l'Argent

PAR LA

Grande Banque et la Haute Finance

EDITEUR RESPONSABLE :

ALAIN M. ANDRÉ

BRUXELLES

1944

3 novembre 1944.

EXPRESSE-RECOMMANDEE A.R.

Monsieur GUTT,
Ministre des Finances,
Bruxelles

Monsieur le Ministre,

Le 24 octobre je vous ai envoyé par express, une lettre recommandée avec accusé de réception.

Jusqu'à ce jour je prends acte de ce que vous ne m'avez pas répondu car on ne pourrait trouver une réponse dans votre allocution radiophonique de samedi.

Vous savez très bien, Monsieur Gutt, que je ne suis ni un trafiquant ni un mercanti et que mes protestations ne sont inspirées que par un esprit de justice et d'équité envers une classe de la société « les classes moyennes » **que vos manipulations financières risquent de ruiner et d'asservir complètement.**

Evidemment, vous vous moquez pas mal des dangers très graves qui pèsent actuellement sur la Belgique par les bombes volantes que les allemands font pleuvoir un peu partout sur les agglomérations et vous ne tenez aucun compte de ce que les mères de famille qui voudraient fuir à la campagne avec leurs enfants pour les soustraire à ces dangers, **en sont empêchées parce que leur argent et leurs biens sont bloqués par la cruelle rigueur de vos arrêtés financiers.**

C'est un des aspects tragiques de la question. Il en est d'autres et d'innombrables qui militent en faveur de l'annulation ou du relâchement de ces mesures draconniennes dont l'utilité est fort discutable en soi.

Par contre, maintenant la manœuvre se dessine parfaitement et il faudrait être tout à fait stupide ou entièrement de mauvaise foi pour ne pas la reconnaître.

En effet, vous avez resserré d'un tour la vis du carcan que vous nous avez passé autour du cou et qui nous étrangle. **La paralysie des affaires va devenir de jour en jour plus complète.**

Vous allez avec combien de générosité, nous distribuer **« LARGEMENT »** 3.000 frs ! ! ! par compte bloqué sur la partie provisoirement indisponible (pour parler votre jar-

gon)... mais cette distribution de **« notre »** argent vous l'effectuerez seulement à partir du 18 novembre. Il se sera donc ainsi passé plus d'un mois entre votre première distribution de 2 000 frs **par personne et** les 3.000 frs que vous accordez maintenant **« par compte »**, ceci afin de réduire encore **le montant réel** de la distribution.

Bien entendu quelques robinets seront ouverts, mais, **comme de coutume,** ce sera **au seul profit de certains clans et coteries qui seront d'ailleurs choisis avec une soigneuse discrimination,** car l'ouverture trop grande et trop générale de ces robinets rendrait inopérant le but **« inavoué »** de votre entreprise.

Je m'explique :

L'étranglement que vous nous faites subir est, **vous le savez bien** vous-même : **INSUPPORTABLE.**

Vous savez donc très bien que tous nous devons chercher un moyen quelconque de nous en tirer car il nous est impossible, à nous les petits et les moyens, de vivre et faire vivre avec les sommes **dérisoires** que vous mettez à notre disposition.

Je me permets de vous poser ici une question incidente mais nécessaire :

Pouvez-vous nous prouver, Monsieur Gutt, que vous avez pu vivre avec les 2.000 frs que vous avez si généreusement octroyés aux citoyens belges ! »

Dès lors, ne pouvant pas subsister avec ce que vous nous octroyez de **NOTRE ARGENT** (car vous perdez toujours de vue qu'il s'agit en l'occurrence de **« NOTRE ARGENT »** et non du vôtre) il faut bien que nous trouvions un moyen d'en sortir.

Et ce moyen cher Monsieur Gutt, **dans votre ineffable bienveillance,** c'est encore vous qui nous le fournissez, ce sera... **« le crédit »**.

En d'autres termes, nous pourrons **« emprunter »** à la banque ce qui nous manquera.

Et c'est ici que se dévoile la manœuvre !

Pour obtenir des crédits bancaires, que devons-nous faire ?

1) Gager notre portefeuille actions et obligations sur lequel on nous prêtera **« magnifiquement »** 25 % **maximum,** vous laissant ainsi la possibilité d'en prendre la moitié ou les 2/3 de façon à pouvoir nous le prendre entièrement lorsque,

Caricature de Gutt représenté dans un cadre imitant le nouveau billet de 100 francs. « Ne pas dépasser la dose indiquée » renseigne le billet en haut à droite, en référence à la limite de 2000 francs échangeables par ménage. Carte postale de 1944

Le Fonds Monétaire International (F.M.I.), issu des accords de Bretton Woods (1944), est l'organisme qui favorise la stabilité des changes et qui apporte un concours financier temporaire aux pays membres afin qu'ils puissent équilibrer leur balance des paiements.